

Paris, le 18 mars 2020

L'industrie papetière française demande à être reconnue comme « nécessaire à la sécurité de la Nation ou à la continuité de la vie économique et sociale »

Face à la crise majeure occasionnée par la dissémination du coronavirus, COPACEL salue la préparation par le Gouvernement de la *Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19*, qui devrait être adoptée vendredi 20 mars. Dans le cadre de l'élaboration de ce texte, COPACEL a demandé aux pouvoirs publics que l'industrie papetière soit reconnue, conformément à l'article 15, comme étant l'un des « secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation ou à la continuité de la vie économique et sociale ».

Cette reconnaissance doit permettre une poursuite de l'activité de sites industriels indispensables à la vie de la Nation car, à titre d'exemples :

- Sans papiers et cartons d'emballages, la production de caisses de conditionnement, sacs, cartonnettes, devient impossible et bloque les chaînes logistiques (biens alimentaires, médicaments, matériel médical...);
- Sans papiers d'hygiène et pâte de cellulose (mouchoirs, essuie-mains,...), viendraient à faire défaut des articles indispensables à la santé publique et permettant la rupture de la propagation du virus ;
- Sans papiers graphiques et spéciaux, les notices de médicaments, les papiers pour masque chirurgicaux ne pourraient plus être utilisés par les industries aval.

Cette reconnaissance doit s'accompagner d'une communication de large ampleur de la sphère publique, ceci afin de rappeler l'importance des secteurs productifs nécessaires à la sécurité de la Nation. Une telle démarche permettrait en effet de donner un sens à l'implication professionnelle des salariés, dans un contexte où, de manière compréhensible, beaucoup d'entre eux, en dépit des mesures drastiques de protection prises par les entreprises papetières, se posent la question de savoir s'ils doivent se rendre sur leur lieu de travail.

Cette reconnaissance, enfin, doit sécuriser les approvisionnements en matières premières (Papiers et Cartons à Recycler issus des centres de tri...) et les différentes activités (logistique...) indispensables à ce que, dans les jours à venir, les Français trouvent dans leurs commerces les produits alimentaires et de première nécessité dont ils ont besoin.

A l'heure où ce communiqué est publié, plusieurs papeteries sont en train d'arrêter leur production.

Contact presse :

Mme Ariane GUILLEMIN – Tél. : 01 53 89 24 11 – Email : ariane.guillemin@copacel.fr

COPACEL (Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses) est un syndicat professionnel qui représente les entreprises françaises productrices de pâtes, papiers et cartons. COPACEL rassemble 74 entreprises, employant près de 11 000 personnes, et totalisant un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros.